



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 22

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 26

DELIBERATION 23-07	N° 23-07 – PERSONNEL FONCTIONNAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS
Personnel fonctionnaire Mise à jour du tableau des effectifs au 01/04/2023	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Les avancements de grade, promotions internes, et autres événements rythmant le déroulement de carrière des fonctionnaires de l'Office, sont chaque année l'occasion de mettre à jour le tableau des effectifs.</p> <p>La présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs, en tenant compte des avancements, des départs, des cas de mise en disponibilité, détachements, mais aussi en créant les emplois nécessaires aux besoins de l'Office et aux évolutions de carrières de l'année courante.</p> <p>Pour ce dernier cas, il est à noter que les nominations, qu'elles fassent suite à un avancement de grade, la réussite d'un examen ou concours, ou à l'inscription sur une liste</p>

d'aptitude, sont conditionnées par leur conformité aux lignes directrices de gestion, document cadre rendu obligatoire par la Loi de transformation de la fonction Publique, adopté par le Centre de Gestion du Var pour ce qui concerne la promotion interne, et par THM pour ce qui concerne les avancements de grade.

Quelques corrections ont été également apportées concernant le positionnement des agents, à la suite de la fusion des tableaux des effectifs de Terres du Sud Habitat et de Toulon Habitat Méditerranée au 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions de la Loi du 26/01/1984, il appartient à l'organe délibérant, après avis des instances représentatives du personnel, de procéder à la création des postes et d'adopter la modification du tableau des effectifs.

En conséquence, après recensement des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, et en considération des avancements de grade à venir à la suite de l'examen des dossiers, il est demandé au conseil :

- de procéder à la création des postes suivant à compter du 1^{er} avril 2023 :

Filière	Cadre d'emplois territoriaux	Grades	Nombre de postes à créer
Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe	1

- d'approuver la mise à jour suivante des tableaux des effectifs tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice :

Effectifs au 01/04/2023					
FILIERES/GRADES	TOTAL des postes	Postes pourvus	Postes vacants	création	suppression
ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	1	1	0		
Directeur Territorial	1	1	0		
Attaché Principal	3	2	1		
Attaché	4	1	3		
Rédacteur Principal 1 ^{ere} Classe	8	7	1	1	
Rédacteur Principal 2 ^{eme} Classe	6	2	4		
Rédacteur	8	3	5		
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ere} classe	38	32	6		
Adjoint Administratif Principal 2 ^{eme} classe	20	11	9		
Adjoint Administratif	2	1	1		
SOCIALE					
Assistant Socio-éducatif classe exceptionnelle	5	4	1		
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef Hors Classe	1	0	1		
Ingénieur Hors Classe	2	1	1		
Ingénieur Principal	2	1	1		
Ingénieur	1	1	0		
Technicien Principal 1 ^{ere} Classe	5	5	0		
Technicien Principal 2 ^{eme} Classe	1	0	1		
Technicien	4	2	2		
Agent de Maîtrise Principal	26	24	2		
Agent de Maîtrise	28	20	8		
Adjoint Technique Principal 1 ^{ere} classe	7	3	4		
Adjoint Technique Principal 2 ^{eme} classe	14	8	6		
Adjoint Technique	3	1	2		
TOTAL	190	131	59	1	0

Le Comité Social et Economique saisi lors de sa séance du 21/03/2023, a rendu un avis favorable.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

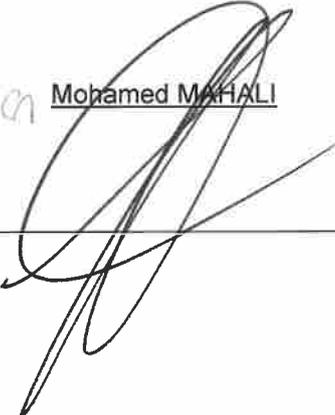
Article 1

PROCEDE à la création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2023

Article 2

APPROUVE la mise à jour des tableaux des effectifs ci-dessus tenant compte des modifications, les crédits correspondants ayant été inscrits au budget de l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,


Mohamed MAHALI